

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	22
Pouvoirs	6
Votants	28

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIFE, Michèle PRIEUR, Sylvain HAMARD, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Carole OUVRARD, Guillaume REJMENT, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Nathanaël VETTRAINO, Peggy PERROCHON, Stéphanie JANKIEWICZ, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Alain COQUERAY a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Jacques DI MARCO a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Paola CORREIA a donné pouvoir à Catherine REYT, Claire MAURANGES a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Gino CAPOCCI a donné pouvoir à Peggy PERROCHON, Pascal PICARD a donné pouvoir à Stéphanie JANKIEWICZ

Absent(s) excusé(s) :

Ugo CAPOCCI

Secrétaire de séance : Alexandre MIRANDA

DELIBERATION N° DEL_2023_032

OBJET: CONVENTION D'ENGAGEMENT AU TITRE DE LA MISE EN PLACE D'UN OUTIL MÉTROPOLITAIN DE SUPERVISION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Maire-Adjointe en charge du Cadre de vie et de l'Aménagement, expose,

La Métropole du Grand Paris déploie un outil métropolitain de supervision énergétique des bâtiments publics qu'elle prend financièrement en charge pendant 3 ans.

Cet outil permet d'une part, à la commune de répondre aux exigences du décret tertiaire en collectant, intégrant, et en comparant des données de consommations (électricité, gaz, eau, etc.) de son patrimoine, et d'autre part, à la Métropole, d'assurer un suivi global des consommations des bâtiments publics du périmètre métropolitain, afin de pouvoir mesurer l'atteinte des objectifs de son climat.

Afin d'assurer le déploiement de cet outil, le prestataire ADVIZEO a été sélectionné par la Métropole du Grand Paris. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action ACT 2 du plan Climat Métropolitain « instaurer la supervision énergétique des bâtiments publics ».

La convention d'engagement débutera au 1^{er} septembre 2023 pour une durée de 3 ans.

Les coûts de paramétrage de l'outil et de l'abonnement pour la commune, seront pris en charge par la Métropole du Grand Paris.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et suivants,

VU le projet de convention d'engagement au titre de la mise en place d'un outil métropolitain de supervision énergétique des bâtiments publics ci-annexé,

VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 30 mai 2023,

CONSIDÉRANT que les objectifs du projet de convention correspondent aux besoins de la commune pour répondre aux exigences du décret tertiaire en collectant, intégrant, et en comparant des données de consommations qui permettra d'atteindre des objectifs de son plan climat.

Après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'engagement au titre de la mise en place d'un outil métropolitain de supervision énergétique des bâtiments publics et tout acte afférent.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par :
Nathalie LALLIER
Date de signature : 12/06/2023
Qualité : Maire